

Les chats du Café des Félines bénéficient de conditions de vie exceptionnelles mais il ne faut pas oublier qu'ils sont particulièrement exposés à un risque important lié à l'accueil d'un public nombreux : le stress.

Leur sécurité, leur santé et leur bien-être étant la priorité de l'établissement, il est donc primordial de les préserver de ce risque.

La quasi-totalité des situations potentiellement stressantes pour les chats trouvent leur origine dans une fraction bien précise de la population que constituent les jeunes enfants.

Les transgressions du règlement intérieur (notamment ne pas réveiller, ne pas importuner et ne pas poursuivre) par les enfants sont monnaie courante et s'accompagnent généralement d'agitation, de cris et de mouvements brusques et maladroits. Parmi les comportements récurrents se démarquent le harcèlement des chats (souvent un chat endormi) au moyen d'un des jouets (souvent un plumeau), l'expérimentation peu mélodique des touches du piano, le lancer transchatière de jouets dans le local réservé aux chats ou encore la prédation des chats, souvent à quatre pattes. Quelques cas plus insolites : courses de trottinette, trampoline sur les canapés, escalade dans les arbres à chats, agression des chats avec les cartes de menu...

La plupart des enfants entrent au café avec le besoin d'interagir avec un chat sans comprendre que c'est le chat qui décide et que s'il ne veut pas, il faut le laisser tranquille. Aussi la plupart ne comprennent pas que les chats ont physiologiquement besoin de 16h de sommeil quotidien, donc de calme. Évidemment, tous les enfants ne sont pas turbulents. Malheureusement, trop le sont. Une majorité pour ainsi dire. Rapporté à l'échelle d'une clientèle nombreuse, cela représente une quantité absolue de stress importante.

Malgré la mise en place après une année d'une première restriction d'accès aux enfants de moins de 8 ans, les abus sont restés particulièrement prégnants dans la tranche d'âge des 8-12 ans. Finalement, après deux années, le Café des Félines s'est aligné sur la totalité des bars à chats japonais et la majorité des bars à chats français qui ont instauré une restriction d'accès aux enfants de moins de 12 ans, la plupart du temps dès leur ouverture.

Il semble évident que la véritable responsabilité de ces troubles n'est pas tant celle de l'enfant que celle de ses parents (carences éducatives structurelles, défaut d'explication des règles avant l'entrée, absence de surveillance une

fois dans le café) alors pourquoi faire subir une restriction générale d'accès aux enfants qui pénaliserait ceux qui sont sages ?

Pour cinq raisons :

1) Car, hormis le cas où l'enfant est déjà venu, il est absolument impossible de déterminer sur une autre base que celle de l'intuition (qui serait un motif de refus arbitraire donc discriminatoire) si un enfant sera turbulent.

2) Car le gérant n'a ni le temps ni l'énergie de faire la police à la place des parents, et tout simplement car ce n'est pas à lui de le faire. L'éducation est un devoir qui incombe aux parents, pas à la personne chez qui ceux-ci les emmènent. Le Café des Félines n'est ni une garderie, ni une école primaire, ni un McDonald's, ni un Parc Astérix. Aussi il n'est rien de plus gênant que de devoir sermonner parfois à plusieurs reprises des parents laissant leur progéniture commettre des méfaits en dehors de toute surveillance.

3) Car les risques sont énormes, autant en ce qui concerne leurs conséquences que leur récurrence. Il suffit d'une seule fois, d'un seul geste, d'un seul enfant pour qu'un drame ne survienne. Or, une fois que le mal est fait, celui-ci est irréversible.

4) Car dans l'esprit des chats, la seule vue d'un enfant est désormais perçue comme un danger potentiel et représente donc une source de stress, peu importe que celui-ci s'avère turbulent ou non.

5) Car outre la nécessité de préserver les chats, il est également nécessaire de préserver les enfants d'une blessure, notamment des représailles des chats qui n'hésitent pas à se défendre lorsqu'ils sont importunés. Or, en cas d'incident, c'est la responsabilité de l'établissement qui serait recherchée et son image qui serait affectée.

Jugulées, toutes ces raisons constituent juridiquement un faisceau de critères objectifs justifiant une rupture d'égalité non discriminatoire. De même qu'il existe une limite d'âge dans les discothèques afin de préserver les mineurs des risques liés à l'alcool, il existe une limite d'âge dans les bars à chats afin de préserver les chats et les enfants des risques réciproques.

Merci de votre compréhension.